

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 février 1966

La séance est ouverte à onze heures.

### LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

#### ADOPTION DU RAPPORT CONCERNANT LE PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics)** propose:

Que le rapport de la Commission de la régie intérieure déposé par M. l'Orateur le 1<sup>er</sup> février 1966 et ayant trait à la revision des traitements et à la reclassification de certains postes à la Chambre des communes soit adopté.

(La motion est adoptée.)

### LE PACIFIQUE-CANADIEN

#### PROTESTATIONS DE LA PART D'EMPLOYÉS AU SUJET DE LA RÉDUCTION DU SERVICE- VOYAGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à un télégramme dont copie a été envoyée au premier ministre et à d'autres membres de la Chambre. Il a trait au coup dur que le Pacifique-Canadien a porté à l'Ouest du Canada en supprimant le *Dominion* et en fermant tant de gares dans diverses régions de l'Ouest.

Étant donné les instances présentées par M. R. B. Copeland au nom des expéditeurs de trains, des agents de gare, des employés du service de l'exploitation et du service des télécommunications, le premier ministre étudierait-il la possibilité d'établir une commission chargée de faire enquête sur l'exploitation du service-voyageurs et d'étudier en même temps sous tous ses aspects les résultats défavorables découlant des initiatives déjà prises?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** J'ai reçu un exemplaire du télégramme ce matin. J'en ai parlé au ministre des Transports qui sera en mesure de répondre à la question.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** En réponse à la deuxième partie de la question, je voudrais dire tout d'abord que j'ai examiné, comme l'a fait le gouver-

nement, la proposition du très honorable représentant qui voudrait faire comparaître le Pacifique-Canadien devant le comité permanent des transports, c'est ainsi que ce comité s'appelle maintenant, je crois, afin d'expliquer ce qu'il fait et se propose de faire au sujet de son service-voyageurs et de permettre à tous les intéressés d'assister aux séances et de présenter des instances. Bref, établir une tribune où ces questions seraient étudiées de façon approfondie.

J'avoue—et ce n'est pas une coïncidence ordinaire—que l'idée m'est venue à l'esprit deux ou trois jours avant que le très honorable représentant soulève la question. C'est une très bonne idée, à mon avis. Mes collègues l'ont trouvée bonne, eux aussi. Ce matin, j'ai parlé au président du Pacifique-Canadien. Les représentants de cette compagnie seraient heureux d'avoir l'occasion de témoigner devant un comité de ce genre. Je vais essayer, par la voie ordinaire, d'organiser une méthode de renvoi au comité que la Chambre pourrait autoriser sans débat prolongé, afin que le travail démarre dès que les comités seront formés. La question du service-voyageurs est en elle-même tellement vaste et importante, qu'il faudrait nous en tenir aux grandes lignes du problème sans aborder la question des autres services, si nous voulons réaliser des résultats pratiques. Au sujet de la fermeture des gares dont il est question dans le télégramme—et, bien entendu, il ne s'agit pas ici des grandes lignes, mais de gares dans le sud de l'Alberta—je n'ai pas encore eu le temps depuis que j'ai reçu le télégramme, ce matin—et j'en ai une copie, aussi—d'examiner l'affaire ou même de consulter la Commission des transports du Canada. Je voudrais m'en occuper pendant la fin de semaine et étudier la solution qui semblerait appropriée.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je tiens simplement à dire à quel point j'apprécie l'attention accordée à ma proposition. Pour ce qui est du fait que le ministre avait déjà songé à la chose trois jours avant que j'en parle, j'ajoute que la télépathie n'est pas mon fort.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne sais trop si cette modestie de la part du très honorable député est tout à son avantage.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** En ce qui concerne l'idée de saisir de la question un comité parlementaire, je trouve qu'elle